

**Axe n°4 :**  
**Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

**Action 4.1**

**Réviser les PPRi de Cogolin, Gassin, Grimaud et la Môle**



**Objectif**

Réviser les PPRi actuels pour tenir compte de connaissances approfondies et actualisées en termes d'aléas, de vulnérabilité et de risques.

Inscrire une servitude dans les PLU des communes de Bormes-les-Mimosas et du Lavandou situées hors du périmètre de la CCGST afin de préserver les Zones d'Expansion de Crues du bassin versant de la Giscle.

**Description de l'action**

Sur le territoire de la CCGST, 5 communes disposent d'un PPRi approuvé. Il s'agit de Cogolin, Gassin, Grimaud, la Môle et Sainte-Maxime (en cours de révision à ce jour). 6 communes ne disposent pas de PPRi : Cavalaire-sur-Mer, la Croix-Valmer, la Garde-Freinet, Ramatuelle, le Rayol-Canadel et Saint-Tropez. Le PPRi de la commune du Plan-de-la-Tour est quant à lui prescrit depuis le 2 février 2018.

**L'action dans le PAPI**

**Objectif stratégique :**  
*Pérenniser la réduction du risque par un développement territorial équilibré*

**Orientation stratégique :**  
*Appuyer l'évolution de l'aménagement des secteurs vulnérables*

**Localisation**

*Bassins de la Giscle (y compris la Garde et la Môle), du Bourrian et du Bélieu*

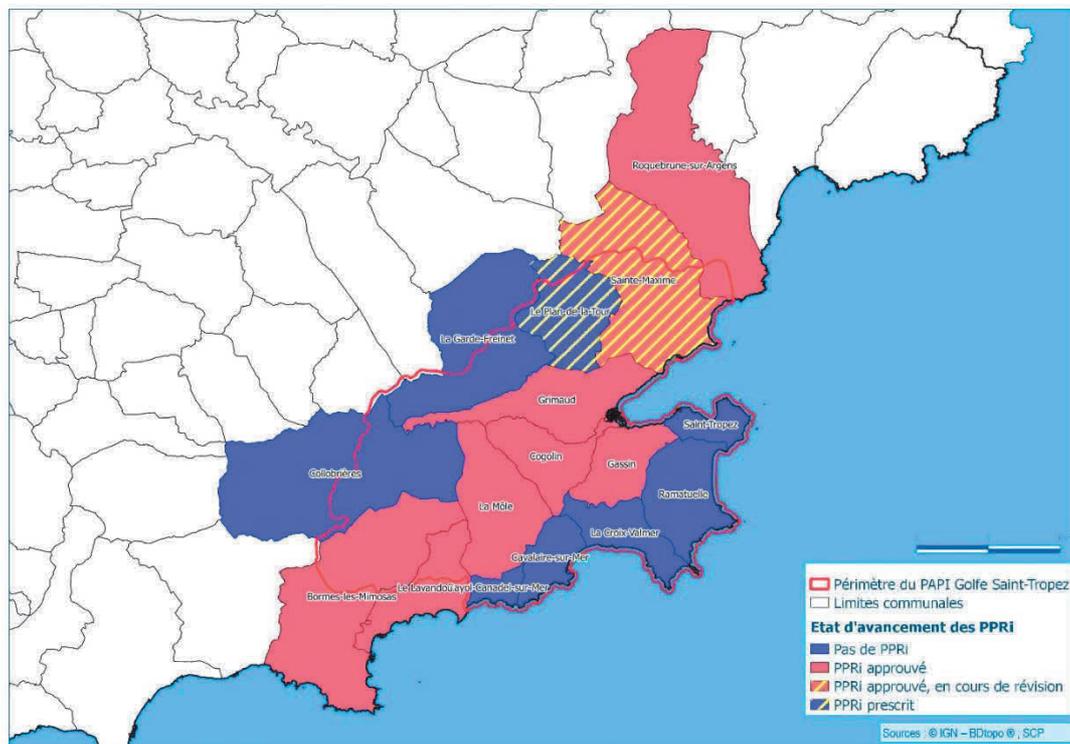
**Lien avec la SLGRI**

**Grand Objectif concerné :**  
**G01 :** Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

**Thème prioritaire concerné :**

Documents d'urbanisme

Etat d'avancement des PPRi sur le périmètre du PAPI



Sources : © IGN - BDtopo ©, SCP

## Axe n°4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



Les études hydrologiques et hydrauliques d'amélioration de la connaissance des aléas inondation par débordement et par ruissellement sur le bassin du Préconil ont fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage CCGST/DDTM83. L'objectif était double et consistait à proposer un programme d'aménagements de réduction des aléas dans le cadre du PAPI d'une part, et établir la nouvelle cartographie de la crue de référence centennale dans le cadre de la révision du PPRi de Sainte-Maxime d'autre part.

S'il est déjà acté que ces études vont également permettre l'élaboration du PPRi de la commune de Plan-de-la-Tour, les démarches similaires menées dans le cadre du Contrat de rivière sur les bassins de la Giscle (incluant la Garde et la Môle), du Bourrian et du Béliou apportent une connaissance actualisée du risque inondation par débordement de cours d'eau sur les communes de Grimaud, La Mole, Cogolin et Gassin. Ces quatre communes disposent à ce jour d'un PPRi datant de 2001 pour la Mole et de 2005 pour les trois autres.

Les modèles hydrologiques ont été élaborés et calés sur les événements plus récents de septembre et octobre 2009, décembre 2012, janvier, octobre et novembre 2014. Ensuite, chaque cours d'eau a fait l'objet d'une modélisation hydraulique 1D/2D intégrant des données topographiques plus récentes et plus précises que celles utilisées dans les modèles à casiers réalisés aux fins des PPRi en 1990.

Il s'agit aussi de prendre en compte le référentiel hydrologique élaboré par la CCGST, les derniers événements subis sur le territoire et les récentes modélisations hydrauliques pour mettre à jour la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau. L'élaboration d'une cartographie objective du risque sur le territoire pourra également s'appuyer sur la caractérisation précise des enjeux recensés à l'occasion de ces mêmes études.

Les aléas ruissellement et submersion marine pourront être intégrés dans les zonages des PPRi au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

L'action étant pilotée par les services de l'Etat et réalisée concomitamment au PAPI, elle est citée pour mémoire.

Dans la mesure où les réseaux hydrographiques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives, les études citées précédemment et visant à permettre la révision des PPRi des communes du territoire de la CCGST peuvent contribuer à la révision des PPRi des communes de Bormes-les-Mimosas et du Lavandou (CCMPM). En effet, la stratégie de gestion du risque inondation sur le territoire du PAPI consistant entre autre à guider les volumes de crue vers des secteurs de moindres enjeux où ils peuvent s'épandre, ces révisions viseront notamment à inscrire des servitudes sur les zones d'expansion des crues de la Môle et ses affluents et de prendre en compte l'aléa identifié le long de ce cours d'eau.

## Axe n°4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme



### Déroulement des opérations

Durée globale : 6 ans

Montant estimatif :  
160 000 € HT

### Portage de l'action

Maîtres d'ouvrage : DDTM  
du Var

Partenaires techniques :  
collectivités territoriales,  
CEREMA, ...

### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage et la coordination seront assurés par les services de l'Etat via la DDTM 83.

Il sera tenu compte des études disponibles (contrat de rivière et PAPI d'intention) et des nouvelles études prévues dans le PAPI complet (cela concerne plus particulièrement les actions 1.1 pour le ruissellement et 1.8 pour les débordements des petits côtiers).

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Cette action sera réalisée postérieurement à la labellisation du PAPI.

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Le financement est pris en charge par les services de l'Etat via les fonds FPRNM.

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Réviser les PPRi de Grimaud, Gassin, Cogolin, la Mole	Etat	160 000 €	0 %	0 %	0 %	0 %-	100 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			-	-	-	-	160 000 €

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Nombre de PPRi anticipés
- Nombre de PPRi révisés